

Regional European Organisation of the FDI National Report

Pays: FRANCE

Association: Association dentaire française, ADF

Lieu: BAKOU Année : 2016

I. Changement au sein de l'association et dans son organisation

L'Association Dentaire Française renouvellera ses instances dirigeantes le 8 avril prochain. Par ailleurs l'ADF a déménagé le 14 mars. Sa nouvelle adresse : 22 avenue de la Grande Armée, 75017 Paris.

II. Tendances et développements

Dans la politique professionnelle

Rien à signaler.

Dans la politique de Santé

Nouvelle loi de Santé

La « Loi de modernisation de notre système de santé » a été publiée au Journal officiel du 27 janvier 2016. Deux ans auront été nécessaires au Gouvernement pour imposer ce texte auquel de nombreuses organisations de professionnels de santé libéraux se sont opposés. L'une des mesures phares du texte portait sur la généralisation du tiers payant pour tous les patients dès 2017, supprimée par le Conseil constitutionnel. L'application du tiers payant sera donc facultative sur la part complémentaire, constituant ainsi une demi-victoire pour la CNSD car aucune garantie de paiement n'était donnée aux professionnels de santé sur cette part complémentaire.

La profession dentaire s'était également élevée contre l'absence totale, dans cette loi, de disposition améliorant la prévention bucco-dentaire.

Initiée par le Premier ministre, une Grande Conférence de Santé s'est tenue le 11 février, pour renouer le dialogue avec les professions de santé sur les questions de formation et des conditions d'exercice. Cette Grande conférence a débouché sur une feuille de route de 22 mesures dont les principales portent sur la formation des professions de santé. Par ailleurs, l'une des mesures qui concerne l'amélioration de la couverture de la maternité des seules femmes médecins libéraux conventionnés à honoraires opposables, a soulevé de très vives réactions de la part des autres libéraux de santé réclamant l'élargissement immédiat de cette mesure à l'ensemble des professions de santé.

Dans la politique de l'Éducation

Formation initiale

Pessoa - Le CLESI

Malgré les actions répétées de la profession ayant abouti à une loi, les deux centres privés CLESI-PESSOA installés en France usent de toutes les « ficelles » procédurales et n'ont à ce jour toujours pas fermé leurs portes et les étudiants inscrits poursuivent leurs études pour la 4^{ème} année. Une plainte pour escroquerie est en cours d'instruction, dont la CNSD est partie prenante.

Formation continue

Quatre ans seulement après sa mise en place, le dispositif du Développement Professionnel Continu est en rupture de paiement. Une refonte de la gouvernance du DPC est en cours, qui signifiera, entre autres pour tous les professionnels de santé dont les chirurgiens-dentistes, le passage d'une obligation annuelle de formation à une obligation triennale.

Dans le système d'assurance (assurance publique et privée)

Assurance obligatoire

Rien à signaler. La profession attend toujours une revalorisation des honoraires.

III. Autres informations (activités, ...)

Centres low-Cost :

Les centres dentaires dits « low-cost » sont de nouveau sur la scène médiatique ... mais cette fois, finies les promesses alléchantes, le réveil est cruel pour de nombreux patients. Face à des journalistes qui n'hésitent plus à parler de scandale, la profession rappelle qu'elle a dénoncé dès l'origine, cette dérive de l'exercice et conduit de nombreuses actions judiciaires.

Le 11 février dernier, le titre d'un quotidien parisien réveillait la conscience des médias qui s'intéressaient enfin aux pratiques déviantes des centres dentaires low-cost : un scandale sanitaire mis en lumière par la fermeture de certains de ces établissements.

Les plaintes de patients abusés se sont multipliées, allant des sur-traitements et mutilations jusqu'à des escroqueries, autant d'accusations qui ont déclenché une résonance médiatique d'ampleur, avec les réactions en chaîne de la presse télévisée et audiovisuelle.

Pour autant, la profession, et en particulier la CNSD, n'avait cessé d'alerter depuis des années les Pouvoirs publics sur le développement de ces centres aux motivations exclusivement financières, en menant en parallèle des actions judiciaires pour lutter contre ces installations nébuleuses facilitées par l'absence d'encadrement législatif.

La position de la CNSD a été réaffirmée face aux médias nationaux, à l'encontre de ces démarches commerciales scandaleuses qui nuisent à la profession, tout en regrettant que cette actualité malheureusement prévisible place aujourd'hui les patients dans une situation dramatique. La CNSD a confié à l'un de ses responsables la mission d'interlocuteur avec les victimes de ces centres, déjà constitués localement en collectif.

Les chirurgiens-dentistes ont la cote! Une étude menée à l'initiative de l'Ordre des chirurgiens-dentistes révèle que la profession a la cote auprès des Français. Avec 87% d'opinions favorables, les patients renvoient une bonne image des chirurgiens-dentistes et 95,5% de ceux qui ont consulté un praticien depuis moins de deux ans se disent satisfaits de leur visite.

L'édition 2016 du congrès de l'ADF se tiendra du mardi 22 au samedi 26 novembre 2016 au Palais des Congrès de Paris, Porte Maillot, sur le thème « **Votre santé, notre priorité** ».

Au chapitre des **publications**, l'ADF a édité ou réédité trois dossiers en novembre 2015 :

- Grille technique d'évaluation pour la prévention des infections associées aux soins
- Tomographie volumique à faisceau conique
- Liste positive des produits désinfectants dentaires/nouvelle édition 2015